

agenda

5 décembre 2007

Dans le cadre de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le Président de la République reçoit au Palais de l'Élysée des anciens combattants d'Afrique du Nord, des harkis et des représentants d'associations de rapatriés.

Cette manifestation est l'occasion pour le Président de la République de présenter sa politique en faveur des Français rapatriés.

18 et 19 décembre 2007

Examen et adoption par le Conseil économique et social de l'avis présenté par Yves Zehr sur

"Les politiques financières conduites en faveur des Français rapatriés".

Le texte intégral de cet avis est consultable sur le site internet : www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/07122628.pdf

28 février 2008

Parution au Journal officiel de l'arrêté daté du 27 février, fixant la nouvelle composition du Haut conseil des rapatriés (voir page 4).

10 avril 2008

Première réunion locale de présentation du plan emploi à la préfecture du Lot-et-Garonne.

17 avril 2008

Présentation, par le président de la MIR, du plan emploi à l'ensemble des préfets réunis au ministère de l'Intérieur.

27 mai 2008

Publication au Journal officiel de la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense.



“J’ai voulu un plan global et ambitieux”

Le Président de la République a annoncé un ensemble de mesures en faveur des Français rapatriés et harkis d'Afrique du Nord.

Parmi ces mesures - levée de la forclusion, nouvelle étude des dossiers des rapatriés installés dans une profession non salariée... - figure en particulier le plan en faveur de l'accès à l'emploi des enfants de harkis.

Monsieur le Président, pourquoi avez-vous souhaité la mise en place d'un dispositif spécifique en faveur de l'emploi des enfants de harkis ?

La France a une dette à l'égard des harkis et de leurs enfants. Elle n'a pas été assez présente à leurs côtés pour les aider à s'installer dans une vie nouvelle. Pourtant, de nombreux enfants de harkis ont aujourd'hui réussi, malgré toutes les difficultés. Ils le doivent à leurs efforts, à leur famille et aux sacrifices consentis par leurs parents. Mais ces réussites ne doivent pas nous conduire à sous-estimer les difficultés auxquelles nombre d'entre eux restent encore confrontés. Or la fraternité, qui est l'une des valeurs de la République, ne se conçoit pas sans l'égalité des chances. Donner plus à ceux qui ont le moins pour compenser les handicaps sociaux et économiques, c'est la seule façon d'être fidèle à l'esprit de la République.

Quelles directives avez-vous données au gouvernement pour la mise en œuvre de ce plan ?

J'ai fixé au gouvernement et aux préfets un objectif mesurable et je leur ai demandé de se mobiliser pour agir vite et efficacement. Je les ai invités à mobiliser tous les moyens nécessaires afin de mettre en œuvre rapidement une politique de formation, une politique individualisée d'accès à l'emploi et une politique particulière d'accès à la fonction publique. Parce que beaucoup de jeunes ont souffert d'une installation trop précaire - et de ce qu'il faut bien appeler l'ingratitude de notre société -, j'ai voulu un plan à la fois global et ambitieux.

Qu'en est-il aujourd'hui du devoir de mémoire ?

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce point devant les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, de rapatriés et de harkis le 5 décembre dernier. La France reconnaît aujourd'hui avec le recul de l'histoire, comme tous les Etats concernés, que le système colonial était injuste. Mais il y a le système et il y a les hommes. Nous ne devons pas oublier ces hommes et ces femmes qui ont œuvré de bonne foi pour leur pays, dans le respect de ses lois et qui se sont parfois sacrifiés pour lui. La France doit reconnaître le courage et la persévérance de ces Français d'Afrique du Nord, qui ont travaillé dur toute leur vie, qui ont construit des routes, des hôpitaux, des écoles, des mairies, qui ont enseigné, planté des vignes et des vergers, développé l'activité économique... Je veux qu'on les respecte.

Plan emploi : ce qu'il faut savoir

Le Président de la République a annoncé, le 5 décembre dernier, sa volonté de prendre à bras le corps la question de l'insertion professionnelle et sociale des enfants de harkis (voir page une). Cet engagement s'est traduit par l'élaboration et la mise en œuvre du "Plan d'accès à l'emploi des enfants de harkis". Pour la première fois, celui-ci propose une approche globale, prenant en compte la diversité de niveaux de formation, des attentes et des ambitions de chacun. Présentées par le président de la MIR lors d'une réunion des préfets au ministère de l'Intérieur, puis lors de réunions locales rassemblant les 33 départements les plus concernés, ces mesures suscitent déjà de nombreuses demandes.

Un plan innovant



Pour répondre à la demande du Président de la République, le Gouvernement a mis en place un plan innovant, ambitieux et précis dans ses objectifs.

Le plan affiche pour la première fois un objectif chiffré : faire en sorte que le taux d'emploi des enfants de harkis rejoigne, à la fin de 2009, le taux moyen d'activité national. Autrement dit, ramener le taux de chômage des enfants de harkis à un niveau comparable à celui du reste de la population. Cet objectif affiché explique que le chef de l'Etat a demandé au gouvernement et aux préfets de se mobiliser très fortement pour assurer la réussite du plan.

Le plan s'appuie sur plusieurs avancées. En premier lieu, il introduit un outil nouveau, avec la mise en place d'un "passeport professionnel pour l'emploi". Ce passeport permettra à ses titulaires de bénéficier d'un suivi personnalisé, mais aussi d'accéder à des formations qualifiantes ou complémentaires, afin d'élargir les opportunités d'accès à l'emploi. L'AFPA et les écoles de reconversion professionnelle de l'ONAC seront sollicitées chaque fois que de besoin.

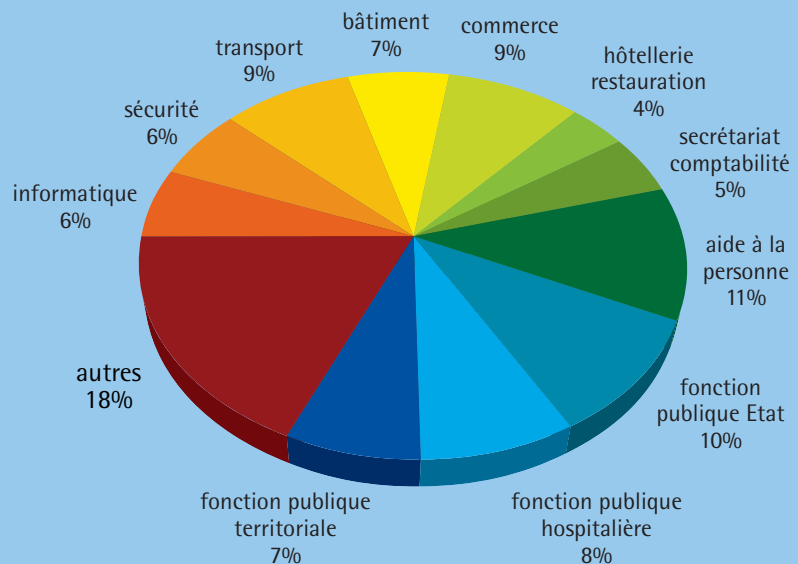
Les enfants de harkis pourront également bénéficier des aides directes mises en place dans le cadre de la politique de la ville et du plan Espoir banlieues - comme les aides à la création d'entreprise dès 2009 - et des mesures prises par les 53 entreprises signataires de l'engagement national pour recruter les jeunes des zones sensibles, quel que soit le lieu de leur domicile.

Enfin, l'accès aux emplois réservés des trois fonctions publiques est désormais ouvert, sans condition d'âge, aux enfants d'anciens supplétifs et assimilés. Les décrets d'application de la loi du 26 mai 2008 sont actuellement en cours d'élaboration. La mise en œuvre de ce dispositif est prévue pour le début de l'année 2009.

UN RECENSEMENT DES CANDIDAT(E)S

Afin d'agir vite et d'assurer un accompagnement personnalisé, la mise en place du plan s'appuie sur une identification des candidat(e)s, grâce à une fiche facultative mise à la disposition de toutes les personnes intéressées. Plus de 10 000 personnes se sont déjà inscrites (5 400 hommes et 4 800 femmes), dont 14 % ont moins de 26 ans. Le quart des demandes concerne la fonction publique, les autres demandes étant orientées vers le secteur privé ou social (voir graphique ci-dessous).

RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI RECHERCHÉ



Une mobilisation nationale

Le plan en faveur de l'emploi des enfants de harkis comporte à la fois un volet national et un volet local. Au niveau national, la mesure phare concerne l'accès aux emplois réservés des catégories B et C des fonctions publiques de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Grâce à la réforme des emplois réservés introduite par la loi du 26 mai 2008, les enfants de harkis pourront postuler sur les emplois proposés chaque année au titre des emplois réservés.

La MIR a établi un partenariat spécifique avec les ministères de l'Intérieur et de la Défense, afin de faciliter l'accès des enfants de harkis aux emplois militaires ou

l'intégration dans les "cadets de la République" (postes d'adjoints de sécurité permettant aux jeunes non bacheliers de se préparer pendant un an au concours de gardien de la paix).

Au-delà des différentes fonctions publiques, le plan d'action comporte également un important volet en faveur de l'accès à l'emploi dans le secteur privé.

L'examen des candidatures des enfants de Harkis par les grandes entreprises signataires de "l'engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers" pourrait se concrétiser soit, à l'occasion d'avenants aux engagements déjà signés, soit par des accords spécifiques.

Il est prévu également de privilégier des partenariats avec les syndicats professionnels œuvrant dans le domaine des métiers à forte demande de main d'œuvre (personnel de santé, aide à la personne, transport, sécurité, etc.) ainsi qu'avec l'Agence nationale des services à la personne et le réseau de la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE) regroupant plus de 2 000 entreprises.

Enfin, les enfants d'anciens supplétifs pourront bénéficier, par dérogation, d'aides à la création d'entreprise quelle que soit leur zone de résidence.

Des déclinaisons locales

L'accès à l'emploi se concrétise avant tout sur le terrain. Aussi le plan d'action comporte-t-il un important volet local, départemental et régional. En termes géographiques, le plan vise plus particulièrement une trentaine de départements où vit le plus grand nombre de harkis. Ces départements font l'objet d'une mobilisation particulière, notamment à travers des réunions locales en présence du président de la MIR et des préfets concernés (voir page 4).

Sur un plan pratique, ces déclinaisons locales, indispensables à la réussite du plan, vont se traduire de différentes façons, à travers la mise en œuvre du "passport professionnel pour l'emploi" (voir page 2).

Le suivi personnalisé mis en place dans ce cadre regroupe plusieurs composantes. L'ANPE et les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de moins de 26 ans assureront ainsi le diagnostic professionnel de chaque demandeur et l'orientation soit vers un emploi, soit vers une formation facilitant l'accès à l'emploi.

L'Afpa et les Ecoles de reconversion professionnelles de l'ONAC assureront, pour leur part, la formation des personnes adressées par l'ANPE et les missions locales. Elles mettront notamment en œuvre les formations qualifiantes et les parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Elles pourront également se tourner vers les préfetures



pour financer certaines formations n'entrant pas dans les dispositifs de droit commun (comme le permis poids lourd).

Enfin, le plan prévoit la possibilité - dans une dizaine de départements comptant le plus grand nombre d'enfants de harkis - de renforcer les dispositifs nationaux, en passant des conventions spécifiques avec des organismes d'insertion locaux agréés par le service public de l'emploi.

Toutes les aides à la formation - initiale ou professionnelle - mises en place antérieurement par la MIR restent en vigueur. Le suivi des demandeurs d'emploi sera assuré dans chaque département et centralisé chaque trimestre à la MIR, ce qui permettra d'évaluer en permanence le dispositif, afin d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République. ■

Disparition

La MIR a eu la tristesse d'apprendre la disparition d'André Wormser, président du Comité national pour les musulmans français, décédé le 3 avril 2008.

Très impliqué dans la vie économique, culturelle, culturelle et associative de notre pays, André Wormser, ancien combattant de la Guerre d'Algérie de 1959 à 1962, a été très marqué par le sort réservé aux anciens supplétifs de l'armée française. Il a consacré sans relâche plus de quarante ans de sa vie à la défense des harkis et de leurs familles, qu'il se plaisait à qualifier de "Français par le sang versé".

De nombreuses personnalités ont accompagné sa famille et ses amis lors de ses obsèques, au cimetière du Père-Lachaise. Mohand Hamoumou, ancien président de l'association "AJIR pour les harkis" et maire de Volvic a notamment prononcé un hommage émouvant à André Wormser et à son action en faveur des harkis.

Réunions

Afin de présenter le plan d'accès à l'emploi des enfants de harkis et de mobiliser les acteurs locaux sur sa mise en œuvre, la MIR a organisé, avec les préfets concernés, plusieurs réunions sur le terrain. Après la réunion de lancement le 10 avril 2008 à Agen, qui réunissait neuf départements du sud-ouest, Renaud Bachy - le président de la MIR - a ainsi présidé neuf réunions locales successivement à Montpellier, Lille, Angoulême, Marseille, Amiens, Lyon, Rouen, Strasbourg et Châlons-en-Champagne. Au total, les dix réunions de présentation ont rassemblé les 38 départements les plus concernés par le plan.

S'y est ajoutée une intervention de Renaud Bachy devant l'ensemble des préfets, réunis au ministère de l'Intérieur le 17 avril 2008.

Le HCR cinq ans après

Créé par un décret du 20 décembre 2002 et installé par le Premier ministre en avril 2003, le Haut conseil des rapatriés (HCR) est une instance de concertation, composée de représentants des rapatriés, des harkis et des autres membres des formations supplétives et assimilés. Il a pour mission de formuler, à la demande du président de la Mission interministérielle aux rapatriés ou de sa propre initiative, "tous avis ou propositions sur les mesures qui concernent les rapatriés, et notamment la mémoire de l'œuvre de la France d'outre-mer et les questions liées à l'insertion de ces populations".

Depuis sa création, le HCR s'est notamment investi dans la préparation de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Il est aussi intervenu dans l'élaboration des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des enfants d'anciens supplétifs. Il s'est également penché sur les questions liées au désendettement et à la mémoire, sur lesquelles il a formulé un certain nombre de propositions. Au total, le HCR a mis en place quatre groupes de travail et a remis quatre rapports aux pouvoirs publics. ■

Les membres du HCR

Dans sa composition issue de l'arrêté du Premier ministre en date du 27 février 2008, le Haut conseil des rapatriés est présidé par M. Yves Kodderitzsch. Les deux vice-présidents sont MM. Boussad Azni et Philippe Nouvion.

Siègent en qualité de membres :

Mme Ainceri (Hafida).
M. Aksa (Khoudir).
M. Baali (Achour).
M. Bayle (Lucien-Louis).
M. Belhadj (Mohamed).
M. Bellifa (Lakhdar).
M. Blanquer (Roland).
M. Boualem (Ahmed).
M. Bouares (Hocine).
M. Bourabaa (Brahim).
Mme Bourougat (Zohra).
M. Cepi (Jean).
Mme Chabi (Hafida).
M. Chalabi (Amar).
Mme Coll-Titraoui (Taouès).

Mme Ducos-Ader (Colette).
Mme El-Okki (Nadia).
M. Fadda (Denis).
M. Faivre (Maurice).
Mme Ferrandis-Delvarre (Nicole).
Mme Feutray (Gilberte).
M. Garcia (Gérard).
M. Gasmî (Boaza).
M. Gueroui (Belkacem).
M. Haak (Georges).
M. Lévy (Michel).
M. Makabrou (Khémissi).
M. Mefret (Paul).
M. Meliani (Aziz).
M. Merabti (Saïd).
M. Meyer (François).

M. Mimouni (Djelloul).
Mme Monier (Nicole).
Mme Montero (Andrée).
Mme Naceri (Dalila).
M. Palma (Jean-Marie).
M. Perez (Joseph).
M. Poli (Claude).
M. Ramdani (Zalika).
M. Rebai (Alloua).
Mlle Saa (Salima).
M. Sainsot (Yves).
M. Schettini (Gérard).
M. Seroin (Jean-Pierre).
M. Spina (Jean-Paul).
M. Vallat (Jean-Félix).

Distinctions

Ont été nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Commandeur :

M. Hamlaoui Mekachera,
ancien ministre

Officier :

M. Salah Kerbadou

Chevaliers :

M. Ahmed Arfi
Mme Angèle Arrighi
M. Rabah Bouhadjera
M. Ali Boukredine
M. Brahim Bourabaa
M. Mansour Bouzaboune
M. Maurice Calmeïn

M. Serge Carel
Mme Arlette Charoussat
Mme Geneviève Grizard
M. Ali Houali
M. Mohamed Makabrou
M. Krouf Mazli
Mme Jeanne Rodriguez

Ont été nommés dans l'Ordre national du Mérite :

Commandeur :

M. le Colonel Jean Bernard

Officiers :

M. Michel Arbia
M. Michel Rey

Chevaliers :

Mme Hafida Ainceri
M. Brahim Amrani
Mme Danielle Bart-Gruet
Mme Jeannette Bougrab
M. Boudjema Ghanem

M. Messaoud Guerfi
M. Haffit Hamchaoui
M. Jean-Marie Palma
Mme Henriette Rougeul
Mme Fatma Wartel



Réponses Rapatriés

est la Lettre de la Mission interministérielle aux rapatriés

Directeur de la publication :

Renaud Bachy

96, avenue de Suffren
75015 Paris

Tél. : 01 53 69 55 00 / Fax : 01 53 69 55 47

www.rapatriés.gouv.fr

Conception-réalisation : PCA Tél. : 01 42 84 18 17

Crédit photos : Service de presse de la Présidence de la République / Fotolia

Septembre 2008